



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 MARS 2023

Heure : 19H00
Séance : ordinaire
Date de convocation : 27/02/2023
Date d'affichage : 07 /03/2023

Présents : M. Thierry SPAHN, Maire ; Mme DELALLEAU Jocelyne ; M. BERTIN Jean ; Mme GALANDRIN Patricia ; M. de FONTENILLES Jean-Baptiste, Adjoint
Mme VERGNORY Françoise ; Mme JORDAT Françoise ; M. LARUADE Patrick ; Mme DE PANDIS Nathalie ; Mme HUMBLLOT Anne ; Mme SEDILLIERE Nadia ;
Absents excusés : Mme JUDOR Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme DELALLEAU ; M. Xavier LAURENT ayant donné pouvoir à Mme GALANDRIN ; M. DE PANDIS Antonio ayant donné pouvoir à Mme DE PANDIS ; M. REVY Nicolas ayant donné pouvoir à M. de FONTENILLES ;
Absents : M. ROBIN Marc ; Mme DONDAINE Katy ; BEAUMONT Jonathann ; Mme NIVAL Cindy

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.
Mme SEDILLIERE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ▲ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2023
- ▲ Consultation du public relative à l'exploitation d'une plateforme logistique à usage d'entreposage sur la commune de Villeneuve-la-Guyard
- ▲ Marché de travaux de voirie pour l'Aménagement du cœur de village : choix des entreprises
- ▲ Informations diverses

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Consultation du public relative à l'exploitation d'une plateforme logistique à usage d'entreposage sur la commune de Villeneuve-la-Guyard

M. le Maire expose qu'une consultation publique se déroulera du lundi 6 mars 2023 au 3 avril 2023 inclus en mairie de Villeneuve-la-Guyard relative à la demande d'enregistrement présentée par la SAS ID LOGISTICS France, pour l'exploitation d'une plateforme logistique située sur le territoire de la commune de Villeneuve-la-Guyard.

Les limites administratives de la commune de Villeblevin étant touchées par le périmètre d'affichage réglementaire, l'avis annonçant la procédure de consultation du public a été affiché le 10 février 2023 pour toute la durée de la consultation.

Simultanément à cette procédure, le conseil municipal doit émettre un avis au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

M. le Maire précise que ce projet s'intègre dans le paysage et qu'il n'y a pas d'impact de circulation sur notre commune. C'est un projet créateur d'emplois sur le territoire.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable
- Charge M. le Maire de transmettre cet avis Monsieur le Préfet de l'Yonne

3) Marché de travaux de voirie pour l'Aménagement du cœur de village : choix des entreprises

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement du cœur de village une consultation a été menée pour les travaux de voirie, décomposés en deux lots :

Lot 1 : VRD-Signalisations-Mobilier urbain (deux offres reçues)

Lot 2 : Espaces verts (deux offres reçues)

A l'issue de celle ci, une négociation a été demandée avec les entreprises ayant répondu pour le lot 1, conformément au règlement de consultation (Art.2.2).

M. le Maire présente l'analyse des offres :

Pour le Lot 1 : VRD-Signalisations-Mobilier urbain (après négociation)

Critère N°1 Prix des prestations sur 100

Entreprises	Montant HT	Notation/100
COLAS France	855 959.61€	100
ROUGEOT-EIFFAGE	859 994.46€	99.53
Moyenne des offres	857 977.04€	

Critère N° 2 Valeur technique sur 100

Sous critère 1 Méthodologie et phasage

Entreprises	Sous critère 1 / sur 5	50 points
COLAS France	4.50	45
ROUGEOT-EIFFAGE	4.50	45

Sous critère 2 Descriptif des prestations

Entreprises	Sous critère 2 / sur 5	10 points
COLAS France	4.00	8
ROUGEOT-EIFFAGE	4.00	8

Sous critère 3 Fiches techniques

Entreprises	Sous critère 3 / sur 5	20 points
COLAS France	4.00	16
ROUGEOT-EIFFAGE	3.50	14

Sous critère 4 Sécurité

Entreprises	Sous critère 4 / sur 5	10 points
COLAS France	4.00	8
ROUGEOT-EIFFAGE	4.00	8

Sous critère 5 Note environnementale

Entreprises	Sous critère 4 / sur 5	10 points
COLAS France	5.00	10
ROUGEOT-EIFFAGE	4.00	9

Note Technique :

Entreprises	Note / 100
COLAS France	87.00
ROUGEOT-EIFFAGE	84.00

Classement des offres :

Entreprise	Prix/100	Valeur technique /100	Total note / 100 avec pondération	Classement	Prix
COLAS France	100	87.00	93.50	1	855 959.61€
ROUGEOT-EIFFAGE	99.53	84.00	91.76	2	859 994.46€

Pour le Lot 2 : Espaces verts

Critère N°1 Prix des prestations sur 100

Entreprises	Montant HT	Notation/100
Idverde SASU	79 974.25€	100
PAYSAGE et ENVIRONNEMENT	88 955.22€	89.90
Moyenne des offres	84 464.74€	

Critère N° 2 Valeur technique sur 100

Sous critère 1 Méthodologie et phasage

Entreprises	Sous critère 1 / sur 5	50 points
Idverde SASU	2.50	25
PAYSAGE et ENVIRONNEMENT	3.50	35

Sous critère 2 Descriptif des prestations

Entreprises	Sous critère 2 / sur 5	10 points
Idverde SASU	3.50	7
PAYSAGE et ENVIRONNEMENT	4.50	9

Sous critère 3 Fiches techniques

Entreprises	Sous critère 3 / sur 5	20 points
Idverde SASU	4.50	18
PAYSAGE et ENVIRONNEMENT	4.50	18

Sous critère 4 Sécurité

Entreprises	Sous critère 4 / sur 5	10 points
Idverde SASU	5.00	10
PAYSAGE et ENVIRONNEMENT	3.00	6

Sous critère 5 Note environnementale

Entreprises	Sous critère 4 / sur 5	10 points
Idverde SASU	4.50	9
PAYSAGE et ENVIRONNEMENT	3.00	6

Note Technique :

Entreprises	Note / 100
Idverde SASU	69.00
PAYSAGE et ENVIRONNEMENT	74.00

Classement des offres :

Entreprise	Prix/100	Valeur technique /100	Total note / 100 avec pondération	Classement	Prix
Idverde SASU	100	69.00	84.50	1	79 974.25€
PAYSAGE et ENVIRONNEMENT	89.90	74.00	81.95	2	88 955.22€

Au vu de la sélection et du classement des offres présentés ci-dessus, M. le Maire propose d'attribuer le marché pour l'aménagement du cœur de village comme suit :

Pour le Lot 1 : VRD-Signalisations-Mobilier urbain

Entreprise COLAS France, 48 Chemin des ruelles 89 380 Appoigny

Montant de l'offre 855 959.61€ HT – TVA 20%

Motifs du choix : Offre présentant le meilleur rapport qualité/prix

Pour le Lot 2 : Espaces verts

Entreprise Idverde SASU, 9010 route de Gray 21 850 Apollinaire

Montant de l'offre 79 974.25€ HT – TVA 20%

Motifs du choix : Offre présentant le meilleur rapport qualité/prix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'attribution du marché pour l'aménagement du cœur de village comme indiqué ci-dessus pour les lots 1 et 2
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement et tout document relatif à ce marché

M. le Maire précise que la demande de DSIL n'a pu être instruite car le dossier d'aménagement du cœur de village porte essentiellement sur la voirie ce qui ne correspond à aucun axe DSIL, cependant un dossier DETR vient d'être déposé sur la partie espaces verts du projet dans la rubrique environnement, transition énergétique et écologique.

4) Informations diverses

M. le Maire informe l'assemblée du projet de faire borner l'arrière de l'espace Mariage Milhem donnant sur la rue des Genestrats. La vente de ces parcelles constructibles permettrait de financer une partie des travaux d'aménagement du cœur de village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20
Thierry SPAHN, Président de séance.

